

République Française

Département de l'Ain

Nombre de Conseillers :

En exercice : 14

Présents : 12

Votants : 12

Absents : 2

Exclus : 0

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU
CONSEIL MUNICIPAL
de la Commune de RIGNIEUX LE FRANC**

SEANCE DU 30 octobre deux mil vingt-trois

Date de convocation : 24 octobre 2023

Date d'affichage : 24 octobre 2023

L'an deux mil vingt-trois, le **30 octobre à 20 h 30**, le Conseil Municipal de cette commune, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, au nombre prescrit de la loi, à la Mairie, sous la présidence de M. PAIN Pascal, Maire,

Présents : PAIN Pascal, BERNARD Xavier, BOILEAU Pierre, BRICAUD Maryline, CHOMEL Lionel, KLEIN Aurélie, MARCELIN Valérie, MARTEL Anne, RIGOLLET Maryse, ROSSI Jean-Yves, THIEVON Yves, THOMAZET Fabien,

OBJET : Subvention au Centre Médico scolaire de Meximieux intervenant au groupe scolaire de Rignieux-le-Franc

Absents Excusés : Mme BOBAND Céline, M. HOWSE Willy,

Secrétaire de séance : Mme KLEIN Aurélie,

N°2023-42

Monsieur le Maire fait part au Conseil Municipal du courrier émanant du centre médico scolaire qui sollicite une subvention pour couvrir leurs frais de fonctionnement (administratif, matériel diagnostic médical, support d'intervention...) pour l'année scolaire 2022/2023. Ce service a pour vocation d'intervenir sur le secteur de Meximieux notamment sur la commune de Rignieux-le-Franc.

Il précise que le médecin scolaire et/ou l'infirmière scolaire interviennent dans les écoles pour des consultations, de la prévention, de l'information (ou conseils), et de l'éducation à la santé auprès des enfants scolarisés de la grande section de maternelle au CM2.

Le coût demandé s'élève à 1,40 € par élève des classes concernées, soit pour l'année scolaire 2022/2023 un montant de 129 € (92 x 1.40 € arrondi à 129,00 €).

Accusé de réception en préfecture
001-210103255-20231030-delib2023-42-DE
Date de télétransmission : 31/10/2023
Date de réception préfecture : 31/10/2023

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- **ACCEPTÉ** de verser une subvention d'un montant de 129,00 € au Centre Médico Scolaire de Meximieux
- **AUTORISE** le maire à signer toutes les pièces relatives à ces subventions.

Certifié exécutoire par le Maire
Compte tenu de la télétransmission en
Préfecture le **31 octobre 2023**

Publication le **2 novembre 2023**
Le Maire

Ainsi fait et délibéré le jour, mois et an ci-dessus
Pour extrait conforme,
Le Maire

Pascal PAIN

